MAIRIE
DE
Durban-Corbières

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 MARS 2023 – 9H00

Secrétaire de la séance : Fabienne MARTIN

ORDRE DU JOUR – Session Ordinaire

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Approbation et vote des comptes de gestion 2022 **M14 – M49**

Approbation et vote des comptes administratifs 2022 **M14 – M49**

Affectation des résultats 2022 **M14 – M49**

Frais de transport Séances de piscine à Port la Nouvelle de l'Ecole Primaire

Approbation de l'annexe à la convention de mise à disposition

Questions diverses.

Le Conseil Municipal de la commune de DURBAN CORBIERES (Aude) légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 28 mars 2023 à 9 heures 00 dans la salle du Conseil Municipal.

Présents : Alain LABORDE - Christian TOURNE - Anne GLEIZES - Olivier CASTELBOU - Josiane CASTELBOU - Alain GOMEZ - Fabienne MARTIN - Alain ORTS - Pascal SCHINDLER

Absents Excusés : Marie Rose SIRVEN - Christian GILI - Laurent GILI

Représentés : Marie Rose SIRVEN par Olivier CASTELBOU - Christian GILI par Alain ORTS - Laurent GILI par Christian TOURNE

Secrétaire de séance : Fabienne MARTIN

Date de la convocation : jeudi 16 mars 2023

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et au public et ouvre la séance à 09h00.

Il propose l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS DU CONSEIL

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 M14 (DE_2023_022B)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain LABORDE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : POUR 10 - ABSTENTION 1

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M14 (DE_2023_023B)

Après que Monsieur Alain LABORDE Maire soit sorti de la salle

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian TOURNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain LABORDE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		**Fonctionnement**		**Ensemble**	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	64 263.30				64 263.30	
Opérations exercice	163 826.05	140 010.20	1 479 322.54	1 422 294.15	1 643 148.59	1 562 304.35
Total	228 089.35	140 010.20	1 479 322.54	1 422 294.15	1 707 411.89	1 562 304.35
Résultat de clôture	88 079.15		57 028.39		145 107.54	
Restes à réaliser	20 700.00				20 700.00	
Total cumulé	108 779.15		57 028.39		165 807.54	
Résultat définitif	108 779.15		57 028.39		165 807.54	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : POUR 10 - ABSTENTION 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 M14 (DE_2023_024B)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Déficit de -57 028.39

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	78 513.99
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	**-57 028.39**
Résultat cumulé au 31/12/2022	**-57 028.39**
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	**-57 028.39**
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-57 028.39

VOTE : POUR 10 - ABSTENTION 1

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 M49 (DE_2023_025B)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain LABORDE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : POUR 10 - ABSTENTION 1

.

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M49 (DE_2023_026B)

Après que Monsieur Alain LABORDE Maire soit sorti de la salle

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian TOURNE

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain LABORDE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Ensemble

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		313 500.02	242 905.75		242 905.75	313 500.02
Opérations exercice	114 911.42	146 687.94	261 503.30	343 503.44	376 414.72	490 191.38
Total	114 911.42	460 187.96	504 409.05	343 503.44	619 320.47	803 691.40
Résultat de clôture		345 276.54	160 905.61			184 370.93
Restes à réaliser	27 801.54				27 801.54	
Total cumulé	27 801.54	345 276.54	160 905.61		27 801.54	184 370.93
Résultat définitif		317 475.00	160 905.61			156 569.39

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : POUR 10 - ABSTENTION 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 M49 (DE_2023_027B)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 160 905.61

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 242 905.75
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**82 000.14**
Résultat cumulé au 31/12/2022	**- 160 905.61**
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2022	**- 160 905.61**
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 160 905.61

VOTE : POUR 10 - ABSTENTION 1

FRAIS DE TRANSPORT - SEANCES DE PISCINE A PORT LA NOUVELLE DE L'ECOLE PRIMAIRE (DE_2023_028B)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des transports KEOLIS et des transports CHAUCHARD relatif aux transports des élèves de l'Ecole Primaire de Durban-Corbières devant se rendre à la Piscine de Port la Nouvelle durant la période scolaire 2022-2023.

Ces transports sont au nombre de 8, au tarif suivant :

- KEOLIS : 307.00 € par transport soit 8 transports x 307.00 € = 2 456.00 €

- CHAUCHARD : 340.00 € par transport soit 8 transports x 340.00 € = 2 720.00 €

Le Conseil Municipal OUI et après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis des transports KEOLIS relatif aux transports des élèves de l'Ecole Primaire de Durban-Corbières devant se rendre à la Piscine de Port la

Nouvelle durant la période scolaire 2022-2023 pour un montant total de 2 456 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus énoncé.

Approuvé à l'unanimité

ANNEXE À LA CONVENTION D'ADHÉSION ET DE MISE À DISPOSITION AVEC LE GEASA (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIF ET SPORTIF AUDOIS) (DE_2023_029B)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été passée avec le GEASA (Groupement d'Employeurs Associatif et Sportif Audois) dans le cadre de la mise à disposition de personnel. Ainsi, par cette convention, lors de la période estivale du 1er juillet 2022 au 31 août 2022, la commune a disposé d'un Maître-Nageur Sauveteur.

C'est la raison pour laquelle, pour la prochaine période estivale 2023 du 01 juillet 2023 au 31 août 2023, la commune a sollicité une nouvelle fois le GEASA qui nous propose l'annexe à la convention ci-jointe qui vise à mettre à notre disposition un Maître-Nageur.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

APPROUVE l'annexe à la convention à passer avec le GEASA et la mise à disposition du Maître-Nageur Sauveteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Contrat de maintenance des cloches : Suite à la dernière intervention de l'entreprise TERROL sur l'horloge de la Mairie, Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'entreprise d'établir un avenant au contrat de maintenance des cloches de l'Eglise afin de l'étendre à l'horloge de la Mairie. Dans ce cas cet avenant prendrait effet au 01/03/2023 et le dépannage du 24/03/2023 ne serait pas facturé.

Cette décision d'avenant doit faire l'objet d'une prochaine délibération en conseil municipal.

- Prix location des chalets : Un conseiller fait remarquer que le tarif des jours supérieurs à une semaine sont facturés plain tarif. Est-ce normal ?

- Démission d'un conseiller : Pascal SHINDLER, conseiller municipal, Référent technique, annonce sa démission pour raisons personnelles à partir du 01/05/2023. Pour le moment, il continue à gérer les affaires courantes.

- SIVOM : Anne GLEIZES, Vice-présidente du SIVOM des Corbières, fait part des difficultés financières dont doit faire face le SIVOM.

- Budget Participatif : Alain GOMEZ, Président de l'association « Corbières Solidarité » informe les conseillers de la participation de cette association au « Budget Participatif », initiative départementale, visant à aider financièrement les structures retenues après le vote de tous les Audois. Il demande aux conseillers d'être les ambassadeurs de cette opération. Pour Durban, le projet porte sur la création d'une ressourcerie et d'une recyclerie.

La séance est levée à 11 heures 00 min

Le Maire
Alain LABORDE

Le Secrétaire
Fabienne MARTIN